

## LIEU

En région

Etablissement responsable :

EHESP École des hautes études en santé publique

Avenue du professeur Léon Bernard

CS 74312 – 35043 Rennes Cedex

## DURÉE

Nombre d'heures en présentiel : **124 heures**

Nombre d'heures e-learning : **50 heures**

Nombre d'heures en équipe : **50 heures**

Nombre d'heures au total : **224 heures**

## DATES

Se renseigner auprès des ARS et des Formateurs Relais

## TARIF

Pas de frais d'inscription pour les participants.  
Prise en charge par l'ARS concernée.

## NOMBRE DE PLACES

En fonction des régions concernées au regard  
des besoins territoriaux

## CANDIDATURE

Pré-sélection sur dossier de candidature à  
déposer auprès de l'ARS avec un CV et une lettre  
de motivation.

Les candidats retenus lors de la pré-sélection sont,  
si besoin, auditionnés au cours d'un entretien de  
30 mn par l'ARS, des partenaires régionaux ou des  
formateurs relais. Les candidatures sont validées  
par l'EHESP.

Pour les candidats relevant des conditions à titre  
dérogatoire, un dossier de demande de validation  
des acquis personnels et professionnels devra  
être joint au dossier de candidature (modèle de  
dossier VAPP EHESP fourni avec le dossier de  
candidature). Il sera examiné par le COPIL régional  
et l'EHESP.



L'ARS de votre région  
est  **votre interlocuteur**  
pour la gestion de votre  
candidature

Pré-sélection sur dossier  
de candidature à déposer  
auprès de l'ARS, composé des  
pièces suivantes :

- CV
- Lettre de motivation

Date limite de dépôt des  
candidatures/ou sélection en  
fonction des régions

Retrouvez l'offre de formation continue  
de l'EHESP sur notre site :

[formation-continue.ehesp.fr](http://formation-continue.ehesp.fr)



DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT (DE)

Parcours de santé et intégration des services sur les territoires



Programme d'amélioration continue du travail en équipe

# COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURI-PROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES (DE PACTE soins primaires)

## MENTION CPTS

### Les +

- Vous bénéficiez d'une **formation financée et soutenue par l'ARS** dans le cadre de sa politique d'accompagnement des soins primaires menée avec ses partenaires professionnels
- Vous avez accès à des **modules d'e-learning**, à partir des productions d'**experts pour vous guider**
- Vous obtenez un **diplôme de l'EHESP**
- Vous bénéficiez d'un **suivi individualisé et d'un accompagnement des Formateurs Relais**
- Vous **rencontrez d'autres coordinateurs** de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires et partagez vos expériences



5 modules



En région



Calendrier  
auprès de l'ARS

# D.E. COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURI-PROFESSIONNELS

L'EHESP entend contribuer au développement des soins primaires. Pour cela, en partenariat avec le ministère de la santé, les ARS, et les fédérations professionnelles (AVEC Santé, FNCS, FCPTS), l'EHESP développe ce parcours diplômant en réponse à des besoins d'acquisition de compétences des professionnels en charge de soutenir les équipes de terrain, d'impulser et de structurer de nouvelles pratiques et organisations professionnelles sur le terrain.

- OBJECTIFS PROFESSIONNELS**  
La formation doit permettre de :
- Se positionner au sein de leur équipe comme coordinateur et de contribuer à la gestion de la structure ;
  - Organiser la mise en œuvre du projet de santé de leur équipe ;
  - Inscrire ce projet de santé dans une démarche territoriale de responsabilité populationnelle.

- COMPÉTENCES VISÉES**  
A l'issue du parcours de formation, les participants seront notamment capables, en appui à leur équipe, de :
- Conduire un projet de santé en lien avec les différentes parties prenantes (acteurs du territoire, autres professionnels de santé, patients, familles, financeurs et politiques) dans le cadre des politiques publiques et en réponse aux besoins de la population ;
  - Soutenir de nouvelles pratiques, pluri-professionnelles, par des procédures et outils de travail partagés au sein des collectifs ;
  - Organiser l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservis, notamment à travers des démarches de responsabilité populationnelle et d'intégration des acteurs.

## PUBLIC VISÉ

Professionnels en poste ou en prise de poste sur les fonctions visées par la formation : coordinateurs en CPTS.

## PRÉREQUIS

Etre intégré.e à une équipe. Dérogation sur dossier pour les professionnels en cours de recrutement en équipe.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Le Parcours de formation se compose :
- De séminaires présentiels en région pendant lesquels sont travaillées des thématiques spécifiques à partir de l'expérience de l'apprenant.
  - De travaux réalisés au sein de l'équipe du coordinateur, aboutissant à la production de documents traceurs.
  - La consultation des ressources e-learning.
  - Les apprenants bénéficient de :
    - o l'accompagnement d'un FR
    - o partage d'expérience et retour d'expérience en séminaire régional.

## ÉVALUATION/ VALIDATION

- Participer aux séminaires présentiels régionaux identifiés comme faisant partie du parcours de formation visé ;
- Utiliser les ressources mises à leur disposition par l'EHESP sur la plateforme de formation PACTE ;
- Elaborer les productions écrites attendues et les déposer sur la plateforme PACTE ;
- Rédiger un mémoire analysant une démarche mise en œuvre au sein de son équipe. La production est suivie d'une soutenance (1 heure) devant un jury régional.

## RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Responsable : Béatrice ALLARD-COULAN, médecin généraliste MSP Vaunoise, CPTS Brocéliande  
 Coordinatrice : Maryline CHEGUILLAUME, pactesoinsprimaires@ehesp.fr  
 Chargé de mission : Emmanuel VANNIER  
 Ingénieurs pédagogiques : Guillaume CARIO, Claire PUNTELLI, Marlène LE BOËTTÉ  
 Responsable Observatoire : François-Xavier SCHWEYER, sociologue département sciences humaines et sociales EHESP  
 Chargée d'études : Sabrina ARNAL

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Le Diplôme d'Établissement Coordinateur de regroupements pluri professionnels de soins primaires mention CPTS s'organise autour de 5 modules obligatoires.

### 5 MODULES OBLIGATOIRES

#### DECRYPTAGE

##### Objectifs pédagogiques

- Connaître l'écosystème de santé
- Repérer les institutions et leurs rôles : connaître le fonctionnement des différentes institutions
- Appréhender et planifier les étapes de construction de la CPTS

#### PRISE DE FONCTION

##### Objectifs pédagogiques

- Se positionner en tant que coordinateur(trice) au sein de l'équipe : identifier et définir le fonctionnement de la gouvernance :
  - » Les organes de la CPTS et documents socles
  - » Positionnement et communication
- La fiche de poste du coordinateur
- Animer la vie associative de la CPTS : mise en place du fonctionnement de la vie associative, susciter l'adhésion des professionnels, adopter une posture facilitatrice
- Gestion Budgétaire : enjeux et outils de la gestion budgétaire, comprendre l'ACI et le dialogue de gestion, préparer un budget prévisionnel
- Gestion RH : obligations de l'employeur, les fondamentaux du droit du travail, les conditions de la réussite au travail
- L'environnement numérique du coordinateur : quels outils pour quels usages ?

#### PROJET DE SANTE

##### Objectifs pédagogiques

- Identifier les grandes étapes de la mise en œuvre du Projet de Santé
- Définir le Projet de Santé
- Expliquer les axes de l'ACI CPTS
- Identifier les missions de la CPTS

#### DYNAMIQUE COLLECTIVE

##### Objectifs pédagogiques

- Identifier les utilisateurs de la CPTS : usagers/professionnels de santé du territoire/les dispositifs agissant sur le territoire/partenaires non Professionnels de Santé du territoire/partenaires institutionnels
- Savoir poser un cadre de fonctionnement de la dynamique collective
- Accompagner l'équipe à la planification, construction et réalisation de ses projets
- Coordonner l'activité de la gouvernance
- Expliquer les obligations liées à la vie associative
- Utiliser des outils de prévention et médiation des conflits
- Connaître les fondamentaux d'une stratégie de communication
- Comprendre et mettre en œuvre les modalités de la gestion de projet

#### MISE EN OEUVRE DES MISSIONS

##### Objectifs pédagogiques

- Définir les Soins Non Programmés, connaître les dispositifs concourant à l'accès aux soins
- Aborder la démarche parcours
- Identifier les étapes de mise en œuvre d'une action territoriale de promotion de la santé.
- Identifier les enjeux aboutissant à la rédaction d'un plan de crise.
- Décrire une DQ
- Initier à la réalisation d'un plan simplifié de communication
- intro au partenariat patient

Programme sous réserve de modification